



ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 : INSCRIPTIONS

COMMUNIQUÉ

- **La demande d'inscription** : En raison du confinement prolongé jusqu'au 10 mai 2020 inclus, la demande d'inscription à l'école, prévue du 14 avril au 25 avril 2020, se fait par mail à l'adresse suivante : *mairie.burbure@wanadoo.fr*
La demande sera traitée par les services de la mairie et transmise à Monsieur Jourdain, Directeur de l'Ecole maternelle et élémentaire de Burbure.
- **La demande d'admission** : Elle sera traitée par le Directeur de l'Ecole qui, à l'issue de la période de confinement, vous enverra un mail pour convenir d'un rendez-vous individuel.

Informations complémentaires :

- **ENFANTS NÉS EN 2017** : l'admission en petite section de maternelle est obligatoire. Le directeur recevra chaque famille pour traiter la demande d'admission, visiter les locaux et rencontrer les adultes.
- **ENFANTS NÉS EN 2018** : l'admission des enfants en toute petite section de maternelle se fera en fonction des places disponibles et par ordre d'âge. Le directeur organisera une réunion d'information le 29 juin à 9h10.

Quelles pièces faut-il fournir ?

- ✓ Le carnet de santé de l'enfant (vaccination obligatoire : D.T.P)
- ✓ Le livret de famille
- ✓ Un justificatif de domicile
- ✓ Le certificat d'inscription délivré par la mairie
- ✓